



# COMPTE-RENDU

du Conseil métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Le Conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est réuni le **jeudi 19 décembre 2019** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN. Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme AKPINAR-ISTIQUAM a été désigné comme secrétaire de séance.

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN  
M. Pierre PRIBETICH  
M. Thierry FALCONNET  
M. Patrick CHAPUIS  
Mme Nathalie KOENDERS  
M. Rémi DETANG  
Mme Catherine HERVIEU  
M. José ALMEIDA  
M. Jean-François DODET  
M. François DESEILLE  
Mme Colette POPARD  
Mme Danielle JUBAN  
M. Frédéric FAVERJON  
Mme Sladana ZIVKOVIC  
M. Dominique GRIMPRET  
M. Patrick MOREAU  
M. Jean-Claude GIRARD  
Mme Anne DILLESEGER  
Mme Badiââ MASLOUHI  
M. Jean-Patrick MASSON  
M. Jean-Yves PIAN  
Mme Océane CHARRET-GODARD  
Mme Françoise TENENBAUM

Mme Christine MARTIN  
Mme Stéphanie MODDE  
M. Nicolas BOURNY  
M. Mohamed BEKHTAOUI  
Mme Lê Chinh AVENA  
Mme Hélène ROY  
M. Georges MAGLICA  
Mme Elizabeth REVEL  
M. Joël MEKHANTAR  
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  
M. Christophe BERTHIER  
M. Charles ROZOY  
M. Laurent BOURGUIGNAT  
Mme Chantal OUTHIER  
M. Emmanuel BICHOT  
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES  
Mme Frédérique DESAUBLIAUX  
M. Hervé BRUYERE  
Mme Sandrine RICHARD  
Mme Claudine DAL MOLIN  
M. Yves-Marie BRUGNOT  
M. Guillaume RUET  
M. Louis LEGRAND

M. Patrick ORSOLA  
M. François NOWOTNY  
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET  
Mme Florence LUCISANO  
M. Jean DUBUET  
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER  
M. Gaston FOUCHERES  
M. Jacques CARRELET DE LOISY  
Mme Céline TONOT  
M. Jean-Philippe MOREL  
M. Jean-Michel VERPILLOT  
Mme Corinne PIOMBINO  
M. Jean-Louis DUMONT  
M. Patrick BAUDEMONT  
M. Dominique SARTOR  
Mme Lydie CHAMPION  
Mme Michèle LIEVREMONT  
M. Philippe BELLEVILLE  
Mme Noëlle CABBILLARD  
M. Adrien GUENE  
M. Cyril GAUCHER

## *Membres absents :*

M. Benoît BORDAT  
M. Didier MARTIN  
M. Jean-Claude DECOMBARD  
M. Alain HOUVERT  
M. Édouard CAVIN  
M. Damien THIEULEUX

M. Benoît BORDAT (absent à la délibération n°1 pouvoir à Océane CHARRET-GODARD de la délibération n°2 à la délibération n°50)  
M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN  
M. Jean-Claude DECOMBARD (pouvoir à Charles ROZOY de la délibération n°1 à la délibération n°34 absent de la délibération n°35 à la délibération n°50)  
Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT  
M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE  
M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD  
Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET  
M. Damien THIEULEUX (absent de la délibération n°1 à la délibération n°11 pouvoir à Noëlle CABBILLARD de la délibération n°12 à la délibération n°15 absent de la délibération n°16 à la délibération n°50)  
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE

## COMMUNICATIONS

*En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 août 2015, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.*

### **Conventions**

- **le 05/09/2019** : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du 20 juin 2019 des locaux d'AgrOnov passé avec URBANLEAF

### **Marchés**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Procédure</b>
2019_199AM000 000000	28/11/20109	Etude et assistance opérationnelle pour la démarche "RGPD" de la métropole de Dijon	montant minimum de 20 000 et avec montant maximum de 220 000	NOVAHE	Marché à procédure adaptée
2019_198AM000 000000	28/11/2019	Bassin CFA la NOUE (Longvic-Chenôve) – Remplacement des filtres coalesceurs nids d'abeille du séparateur	36613,00	SUEZ RV OSIS SUD-EST	Marché à procédure adaptée
2019_197AM000 000000	27/11/2019	Acquisition de produits et services Microsoft azure	221000,00	BECHLE COMSOFT	Marché à procédure adaptée
2019_190AM000 000000	28/11/2019	Relance après déclaration sans suite- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Centre de Tri de déchets ménagers en vue de l'extension des consignes de tri	sans montant minimum et avec un montant maximum de 221000,00	GIRUS GE	Marché à procédure adaptée
2019_188FM000 000000	21/11/2019	Fourniture et acheminement d'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) et services associés	322141,40	ENERCOOP	Appel d'offres ouvert

2019_182AM000 000000	02/02/2019	Réparation des joints de chaussée et de trottoirs Ouvrage P15 - Boulevard des Gorgets	32500,00	RCA	Marché à procédure adaptée
2019_179AM000 000000	30/10/2019	Fourniture d'un engin de manutention de type télescopique pour le centre de tri de déchets ménagers	91000,00	LOCATRAX	Marché à procédure adaptée
2019_176AM000 000000	25/10/2019	Maintenance et extension de la suite logicielle Cart@ds éditée par la société GFI	sans montant minimum et avec un montant maximum de 220 000	GFI	Marché négocié
2019_169AM000 000000	16/10/2019	Requalification de la rue des Plantes - Fourniture et pose de mobiliers et plantations	89720,20	IDVERDE	Marché à procédure adaptée
2019_168AM000 000000	30/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe - lot 15 : espaces verts – clôtures – portails	35520,00	VDS PAYSAGE	Marché à procédure adaptée
2019_167AM000 000000	30/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 14 : plomberie sanitaires CVC	435000,00	EIMI	Marché à procédure adaptée
2019_166AM000 000000	31/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 13 : électricité	144173,65	SARELEC	Marché à procédure adaptée
2019_165AM000 000000	30/11/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public	70412,20	SIA REVETEMENTS	Marché à procédure adaptée

		et création d'une salle annexe – lot 12 : revêtement de sol – faïences			
2019_164AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 11 : faux plafonds	20000,40	FC BAT	Marché à procédure adaptée
2019_163AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 10 : menuiserie bois	85000,00	menuiserie louet	Marché à procédure adaptée
2019_162AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 9 : plâterie -- peinture	105216,70	MALEC ENTREPRIS E	Marché à procédure adaptée
2019_161AM000 000000	04/11/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 8 : menuiserie aluminium - serrurerie	135660,00	BOUDIER	Marché à procédure adaptée
2019_160AM000 000000	30/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 7 : vêtements en pierre agrafée	107718,00	SOMIROC-RAPHAT	Marché à procédure adaptée
2019_159AM000 000000	30/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 6 : couverture - étanchéité	231490,30	SECOBAT	Marché à procédure adaptée

		– bardage			
2019_158AM000 000000	12/11/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 5 : Charpente bois	86457,14	charpente pro	Marché à procédure adaptée
2019_157AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 4 : charpente métallique	59845,80	Bergeot tinturier	Marché à procédure adaptée
2019_156AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 3 : démolition - gros oeuvre -maçonnerie	257947,15	Curot construction	Marché à procédure adaptée
2019_155AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 2 : terrassements VRD	170000,00	Eurovia	Marché à procédure adaptée
2019_154AM000 000000	29/10/2019	Crématorium Dijon-Mirande – Réaménagement des espaces accueil public et création d'une salle annexe – lot 1 : installation de chantier et protections de chantier	74082,90	CURROT CONSTRUC TION	Marché à procédure adaptée
2019_152FS0911 90000	10/10/2019	Marché subséquent "réfection de chaussée Rue A.Briand à CHENOVE" sur l'accord-cadre Entretien et travaux d'aménagements sur l'espace public - Cenrtale d'achat de Dijon métropole Lot 4 : 2019091FM	64809,85	EUROVIA	Marché subséquent

2019_136AM000 000000	07/10/2019	Bassin du rû de Pouilly en limite de Ruffey et Saint Apollinaire	49995,00	DUC ET PRENEUF	Marché à procédure adaptée
2019_134FM000 000000	16/10/2019	Fourniture et transport de sable et de concassé, et mise à disposition d'engins BTP avec chauffeur sur le territoire de Dijon Métropole	sans montant minimum ni montant maximum	BREDILLET	Accord-cadre
2019_132FM000 000000	21/10/2019	Fourniture et transport de sel de déneigement - Lot 2 : achat de sel en sac	sans montant minimum ni montant maximum	SONOFEP	Appel d'offres ouvert
2019_131FM000 000000	21/10/2019	Fourniture et transport de sel de déneigement - Lot 1 : achat de sel en vrac	sans montant minimum ni montant maximum	SAS ROCK	Appel d'offres ouvert
2019_129FS1181 80000	02/10/2019	Marché subséquent aménagement cyclables 2019 - quartier Faubourg Raines et Bourroches issu de l'Accord-cadre Fourniture et/ou pose de produits de marquage, de matériels de signalisation et d'équipements de sécurité routière-lot 6	59995,03	VIA SYSTEM	Marché subséquent
2019_125FS1411 50000	19/09/2019	Accord-cadre travaux courant : Quetigny avenue du Cromois	93245,79	ROGER MARTIN/SN CTP/DEMON GEOT	Marché subséquent
2019_124FM000 000000	07/10/2019	Maîtrise d'oeuvre relative à la revalorisation de l'avenue du Lac - Quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon	395440,00	Groupement ATELIER RUELLE	Appel d'offres ouvert
2019_120AM000 000000	20/09/2019	Réalisation d'un atlas de l'aire urbaine Dijonnaise	53200,00	ACADIE	Marché à procédure adaptée

2019_110FM000 000000	27/09/2019	Acquisition de matériel professionnel et ménager pour les sites terminaux des restaurants scolaires au profit de la centrale d'achat de Dijon Métropole Lot n°1 : Matériel de refroidissement, cuisson et préparation	18200,00	SAS HORIS	Appel d'offres ouvert
2019_109FS0431 90000	28/08/2019	ACCORD-CADRE N°2019043FD – DIJON METROPOLE « Accord cadre pour la fourniture de soude caustique dosée à 50% » Notifié le 05 mai 2019 MS N°2 sept à novembre 2019 - Quantité maxi : 90 tonnes - PU 295 euros HT/tonne	sans montant minimum et avec un montant maximum de 26 550	BEAUSEIGN EUR	Marché subséquent
2019_106FS1181 80000	23/08/2019	Marché subséquent « Travaux de signalisation horizontale Dijon Métropole – communes Hors Dijon » issu de l'accord-cadre 2018-118FD ayant pour objet la fourniture et/ou pose de produits de marquage, de matériels de signalisation et d'équipements	66560,00	GROUPE HELIOS PROXIMARK	Marché subséquent
2019_105AM000 000000	11/09/2019	Acquisition et maintenance d'un système d'accueil touristique	sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000	KALKIN ( en groupement avec POBRUN	Marché à procédure adaptée
2019_103FS1181 80000	25/09/2019	Marché subséquent aménagement cyclable relatif à l'Accord-cadre Fourniture et/ou pose de produits de marquage, de matériels de signalisation et d'équipements de sécurité routière-lot 6	40523,20	HELIOS	Marché subséquent

2019_101AM000 000000	05/09/2019	Maintenance et extension du Système d'Information de la Police Municipale	sans montant minimum ni montant maximum	LOGITUD SOLUTIONS	Marché négocié
2019_095AM000 000000	09/08/2019	Entretien préventif et curatif des réseaux d'eaux pluviales et des équipements associés de Dijon Métropole et des communes de la Métropole secteur Nord et Sud	159137,00	SUEZ	Marché à procédure adaptée

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
11/09/2019	Monsieur Jean-Paul HUND	I-Q1-143	30	1 330,00 €
12/09/2019	Madame Anne-Marie ASTEIX	E-M1-97	50	789,00 €
14/09/2019	Monsieur Fernando RODRIGUES BARBOSA	E-Q1-145	30	473,00 €
16/06/2019	Madame Sylvie FOUCHY	E-M1-40	50	556,00 €
20/09/2019	Monsieur Jean-Pierre OURGAUD	E-01-00-39	50	2 204,48 €
20/09/2019	Madame Anne-Marie GUILLEMET	E-Q1-1	15	236,00 €
21/09/2019	Madame Jenny PARSY	C-J1-20	15	384,00 €
23/09/2019	Madame Chantal PENNING	E-L1-50	15	236,00 €
25/09/2019	Madame Joëlle COMPIGNE	C-F1-23	15	384,00 €
30/09/2019	Monsieur Yves BIRNAL	E-M1-43	30	333,00 €
30/09/2019	Madame Pascale CHEZEAUX	E-04-08-010	15	914,00 €
01/10/2019	Madame Christiane VILAY	C-B-15	15	384,00 €
03/10/2019	Madame Tiffany Noël	E-L1-25	50	789,00 €
04/10/2019	Madame Josette COURBEZ	E-R-13	15	167,00 €
09/10/2019	Monsieur Philippe CHATELET	O-01-01-001	6	424,00 €

Arrêtés d'Alignement				
Adresse de l'Alignement	Date de l'Arrêté	N° de l'Arrêté	Nom et adresse du pétitionnaire	Envoyé le
Rue des Ruchottes 21121 AHUY	13/11/19	2019_26	TT Géomètres Experts Géomètre-Expert 13 Rue de la Houe 21800 QUETIGNY	26/11/19



## **1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taux d'imposition pour 2020 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **de fixer** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à **0,612%** pour 2020 ;
- **de fixer** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à **4,95%** pour 2020 ;
- **de fixer** le taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **6,40%** pour 2020 ;
- **de fixer** le taux de la taxe d'habitation à **9,17%** pour 2020 ;
- **de préciser** que le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2020 sera fixé à l'occasion d'une délibération ultérieure, en réitérant l'engagement de non augmentation pris à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 62

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 9

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget Primitif pour 2020 - Budget principal et budgets annexes**

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'adopter** le budget primitif 2020 de Dijon Métropole pour :
  - le budget principal ;
  - le budget annexe de la décharge des produits inertes (DPI) et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) ;
  - le budget annexe des transports publics urbains ;
  - le budget annexe du crématorium ;
  - le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères ;
  - le budget annexe du service de traitement des ordures ménagères ;
  - le budget annexe du groupe turbo-alternateur (GTA) ;
  - le budget annexe de l'assainissement ;
  - le budget annexe de l'eau ;
  - le budget annexe des parkings en ouvrage ;
- **d'approuver**, dans le cadre des articles L.2224-2 du code général des collectivités territoriales et L.1221-12 et L.1512-2 du code des transports, le versement au budget annexe des transports publics urbains, par le budget principal, d'une subvention d'équilibre d'un montant maximal de 18 500 000 € ;
- **d'approuver**, dans le cadre de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, le versement au budget annexe des parkings en ouvrage, par le budget principal, d'une subvention d'équilibre de 2 800 000 €, justifiée par un contexte où les tarifs appliqués aux usagers des dix parkings en ouvrage, situés dans la moyenne nationale, devraient, pour permettre l'équilibre du budget annexe, être augmentés de manière excessive et déraisonnable, avec le risque à la fois de dissuader les automobilistes de recourir aux services proposés, mais également de contrecarrer le dynamisme commercial et l'accessibilité du centre-ville de Dijon ;

- **d'approuver**, dans le cadre des articles L.2224-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, le versement au budget annexe des parkings, par le budget principal, d'une subvention d'équipement de 1 000 000 €, destinée à contribuer exclusivement au financement des travaux de construction du parking Monge ;
- **d'approuver**, dans le cadre des articles L.2224-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, le versement au budget annexe de la décharge des produits inertes et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DPI-DASRI), par le budget principal, d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 1 500 000 € pour l'exercice 2020, destinée exclusivement à contribuer au financement des travaux conséquents de remise en état du site de la décharge susvisée suite à sa fermeture définitive en 2018 ;
- **d'approuver**, pour les raisons précédemment détaillées dans le rapport, la constitution, sur le budget principal, d'une provision pour risques de 4 000 000 €, compte-tenu notamment des incertitudes majeures générées par l'absence de position claire et définitive de l'Etat concernant l'éventuelle mise en place d'une consigne des bouteilles plastiques, susceptible de peser de manière substantielle sur le dimensionnement des travaux à prévoir en 2021-2022 sur cet équipement métropolitain ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision, opération dite semi budgétaire au sens de la nomenclature comptable en vigueur, sont inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal, au chapitre 68 ;
- **de préciser** que chaque budget est voté au niveau du chapitre, selon les maquettes budgétaires jointes en annexe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 63

ABSTENTION : 0

CONTRE : 11

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*

### **3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Création et actualisation des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)**

#### **LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** la création et la révision des autorisations de programme et d'engagement présentées ci-dessus, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'autoriser** le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi définis ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 68

ABSTENTION : 2

CONTRE : 4

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*

#### **4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Attribution de compensation pour 2020**

##### **LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **de fixer**, sur la base des rapports successifs de la commission locale des charges transférées, les montants de l'attribution de compensation pour 2020 comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Attribution de compensation 2020 versée par Dijon Métropole à la commune</b>	<b>Attribution de compensation 2020 versée par la commune à Dijon Métropole</b>
AHUY		<b>37 440 €</b>
BRESSEY-SUR-TILLE		<b>6 648 €</b>
BRETENIÈRE	<b>193 717 €</b>	
CHENÔVE	<b>6 006 717 €</b>	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	<b>996 192 €</b>	
CORCELLES-LES-MONTS	<b>79 431 €</b>	
DAIX	<b>221 740 €</b>	
DIJON	<b>15 756 237 €</b>	
FÉNAY		<b>11 808 €</b>
FLAVIGNEROT	<b>52 318 €</b>	
FONTAINE-LÈS-DIJON	<b>15 587 €</b>	
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON		<b>32 907 €</b>
LONGVIC	<b>3 234 244 €</b>	
MAGNY-SUR-TILLE	<b>22 463 €</b>	
MARSANNAY-LA-CÔTE	<b>773 247 €</b>	
NEUILLY-CRIMOLOIS	<b>73 286 €</b>	
OUGES	<b>237 847 €</b>	
PERRIGNY-LÈS-DIJON	<b>125 042 €</b>	
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	<b>107 941 €</b>	
QUETIGNY	<b>3 539 838 €</b>	
SAINT-APOLLINAIRE	<b>1 535 620 €</b>	
SENNECEY-LÈS-DIJON	<b>6 355 €</b>	
TALANT		<b>132 113 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 977 822 €</b>	<b>220 916 €</b>

- **de préciser** que ces montants pourront être amenés à évoluer au cours de l'exercice 2020 pour tenir compte, soit de nouveaux transferts de compétence(s) ou d'équipement(s) à la Métropole, soit d'éventuelles modifications dans le périmètre des services communs ;
- **de procéder**, pour les dix-huit communes pour lesquelles l'attribution de compensation constitue une recette attribuée par Dijon Métropole, à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter du mois de janvier 2020 ;

- **de préciser** que les attributions de compensation « négatives » dues par cinq communes à Dijon Métropole devront faire l'objet d'un versement unique à cette dernière au cours du mois de décembre 2020 et, en tout état de cause, le 31 décembre 2020 au plus tard ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 66

CONTRE : 5

*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dotation de solidarité communautaire pour 2020**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **de fixer** la répartition pour 2020 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

<b>Commune</b>	<b>DSC 2020</b>
AHUY	<b>90 004 €</b>
BRESSEY-SUR-TILLE	<b>7 081 €</b>
BRETENIÈRE	<b>8 344 €</b>
CHENÔVE	<b>958 257 €</b>
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	<b>1 192 174 €</b>
CORCELLES-LES-MONTS	<b>2 637 €</b>
DAIX	<b>159 450 €</b>
DIJON	<b>7 319 255 €</b>
FÉNAY	<b>3 188 €</b>
FLAVIGNEROT	<b>1 000 €</b>
FONTAINE-LÈS-DIJON	<b>253 623 €</b>
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	<b>9 672 €</b>
LONGVIC	<b>1 010 989 €</b>
MAGNY-SUR-TILLE	<b>4 089 €</b>
MARSANNAY-LA-CÔTE	<b>212 270 €</b>
NEUILLY-CRIMOLOIS	<b>96 458 €</b>
OUGES	<b>110 411 €</b>
PERRIGNY-LÈS-DIJON	<b>69 212 €</b>
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	<b>92 594 €</b>
QUETIGNY	<b>884 532 €</b>
SAINT-APOLLINAIRE	<b>430 607 €</b>

SENNECEY-LÈS-DIJON	<b>91 553 €</b>
TALANT	<b>394 216 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 401 616 €</b>

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes aux communes concernées à compter du mois de janvier 2020 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0  
DONT 9 PROCURATION(S)

## **6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision Modificative n°3 - exercice 2019**

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'approuver** la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2019, du budget principal et des budgets annexes susvisés, ainsi que des maquettes budgétaires jointes en annexes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole à effectuer, concernant le budget principal, des écritures de régularisation des amortissements des immobilisations mises en service au cours de l'exercice 2018, pour lesquelles la règle du *prorata temporis* n'a pas pu être appliquée (*opérations d'ordre non budgétaires*), à l'appui de la liste des immobilisations annexée au présent rapport, faisant état des numéros d'inventaire concernés et du montant des amortissements pratiqués.
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 2  
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0  
DONT 9 PROCURATION(S)

## **7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dijon Métropole – Tarification des services au 1er Janvier 2020**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:

- **d'approuver** la tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - pour la RSGP, la collecte des déchets verts, l'UIOM, les DASRI, tels que décrits en annexe 1 ;
  - des équipements métropolitains d'accueil des gens du voyage et des professionnels de la fête foraine, selon les dispositions ci-avant énoncées et figurant en annexe 2 ;
  - du cimetière métropolitain telle qu'elle figure dans le tableau en annexe 4 ;
- **d'approuver** la tarification à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour le Zénith telle qu'elle figure en annexe 3
- **de dire**, dans le cadre de la tarification du complexe funéraire et du cimetière métropolitain, que le droit à concession fera l'objet d'un reversement d'un tiers aux CCAS des communes membres de la Métropole, au prorata des derniers chiffres de population légale ressortant du dernier recensement général ou complémentaire publiés au Journal Officiel du 31 décembre de l'année précédent l'exercice considéré, sur la base des montants figurant en annexe 5 ;

- **de dire**, dans le cadre de la tarification des équipements métropolitains d'accueil des gens du voyage, que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Métropole, par les gestionnaires-régisseurs désignés par elle ;
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour le Zénith et 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour les autres ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tout acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

## **8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport annuel sur l'état de la mutualisation**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de donner acte** de la présentation du rapport annuel sur l'état de la mutualisation ainsi que son annexe.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

## **9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Transfert de compétences du Conseil Départemental de la Côte d'Or à Dijon Métropole – Création de postes**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** les créations de postes telles qu'énoncées ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

## **10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Transferts de compétences – conventions de gestion**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** les conventions de gestion annexées au présent rapport.
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions de gestion.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

## **11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **de valider** les orientations qui pourront être prises en compte dans le cadre du contrat 2020/2022 entre l'État et Dijon Métropole

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Création d'un comité d'éthique sur la gouvernance des données urbaines**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'approuver** le principe de la création d'un comité d'éthique sur la gouvernance des données urbaines, dont le périmètre et le fonctionnement seront débattus avec les acteurs concernés.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Création d'un poste de responsable de la gouvernance des données**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** la création d'un poste de responsable de la gouvernance des données.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Crématorium - Avenant n° 2 au Contrat de Délégation de Service Public passé avec Atrium pour la période 2016-2021**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public d'exploitation du crématorium de la métropole, annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, l'avenant n° 2 définitif et tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit « PLUi-HD », de Dijon Métropole et instauration du droit de préemption urbain simple**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** le PLUi-HD de Dijon métropole tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **d'instituer** le droit de préemption urbain simple, visé aux articles L.210-1 et suivants du code de l'urbanisme, sur un périmètre correspondant à l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi-HD, ainsi que dans le secteur sauvegardé du centre-ancien de Dijon ;
- **d'abroger** le droit de préemption urbain renforcé existant sur les communes de Chenôve, Dijon et Talant ;
- **de dire** qu'en application des dispositions de l'article L.213-13 du code de l'urbanisme, un registre dans lequel seront inscrites les acquisitions réalisées par mise en œuvre du droit de préemption sera ouvert et sera consultable au siège de Dijon métropole aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Mesdames et Messieurs les Maires des 23 communes membres de Dijon Métropole.

Par ailleurs, l'approbation du PLUi-HD sera également notifiée pour information aux personnes publiques consultées sur le projet arrêté :

- à Monsieur le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte d'Or
- à Madame la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- à Monsieur le Président du Département de la Côte d'Or
- à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais
- aux représentants des Chambres consulaires (métiers et artisanat, commerce et industrie, agriculture) ainsi qu'à l'Institut national de l'origine et de la qualité et au Centre national de la propriété forestière
- à Monsieur le Président de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- à Monsieur le Président de la Mission régionale d'Autorité environnementale
- à Monsieur le Président du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

En outre, la présente délibération sera également transmise pour information à Mesdames et Messieurs les maires des communes et des EPCI limitrophes au territoire de Dijon métropole.

Enfin, conformément à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme la présente délibération sera également notifiée :

- à Monsieur le Directeur régional des finances publiques
- à Monsieur le Président de la Chambre départementale des notaires
- au Barreau de Dijon
- au Greffe du Tribunal de grande instance

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois au siège de Dijon métropole
- une publication au recueil des actes administratifs de la métropole
- un affichage pendant un mois en mairie des 23 communes de la métropole



- une parution dans le journal « Le Bien Public » diffusé dans le département
- une diffusion sur le site internet de Dijon métropole : <https://www.metropole-dijon.fr>
- une publication sur le Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Le PLUi-HD deviendra exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité du Préfet, de l'affichage de la présente délibération d'approbation et de sa publication dans les journaux « Le Bien Public » et « Le Journal du Palais ».

Conformément à l'article L. 133-6 du code de l'urbanisme le dossier de PLUi-HD approuvé sera consultable une fois qu'il aura acquis son caractère exécutoire :

- au siège de Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon
- en mairie des 23 communes membres
- à la Direction départementale des territoires de Côte d'Or, 57 rue de Mulhouse à Dijon

SCRUTIN : POUR : 58  
 CONTRE : 10  
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8  
 NE SE PRONONCE PAS : 0

## **16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien) - Approbation du bilan de fin de gestion 2019 et des perspectives 2020**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** le bilan prévisionnel 2019 relatif à la Délégation des aides à la pierre pour le logement (développement du parc locatif public et rénovation des logements privés) ;
- **d'approuver** les principes correspondant aux objectifs et moyens de l'exercice 2020 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter, après consolidation des éléments, les modifications aux avenants correspondant d'une part, à la fin de gestion 2019 et d'autre part, aux dispositions de l'exercice 2020 ;
- **de dire** que les crédits délégués par l'État pour l'habitat locatif public seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget métropolitain pour les exercices successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de ces décisions dont les deux avenants ci-avant cités.

SCRUTIN : POUR : 70  
 CONTRE : 0  
 DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4  
 NE SE PRONONCE PAS : 0

## **17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat privé - Mise en oeuvre du dispositif expérimental de résorption de la précarité énergétique «Pacte - 15 %» 2020-2021 avec l'association AMORCE**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** la mise en œuvre du programme expérimental de résorption de la précarité énergétique « Pacte - 15 % » 2020-2021 avec l'association AMORCE ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter la contribution financière de l'association AMORCE au taux maximum soit 80 % ;

- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront prélevés aux budgets 2020 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

### **18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat - Résorption des situations d'habitat indigne - Approbation du dispositif partenarial 2020 et de la convention financière afférente**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** les modalités de partenariat présidant au groupement de commande 2020 à intervenir avec l'État, l'Anah, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or relatif à la mise en œuvre du dispositif local de résorption du logement indigne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les dépenses correspondant à la participation de Dijon métropole au financement de ce dispositif seront prélevées sur le budget métropolitain 2020.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

### **19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Contrat de Ville - Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

### **20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Contrat de ville - Rapport d'activités 2018**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** le rapport d'activités 2018 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70  
CONTRE : 0  
*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 4  
NE SE PRONONCE PAS : 0

## **21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Hauteville-lès-Dijon - Acquisition de la rue de la Combe Ranfer**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'acquérir** sur les copropriétaires du lotissement « Le Combet » situé à Hauteville-lès-Dijon, l'emprise de la rue de la Combe Ranfer ainsi qu'un transformateur électrique, d'une superficie totale de 1 067 m<sup>2</sup>, appartenant à l'ensemble des copropriétaires, cadastrés section AD n° 172p, moyennant 1 € ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables à l'incorporation de la rue de la Combe Ranfer dans le domaine public métropolitain ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Route d'Is-sur-Tille - Chemin de la Charmette - Mise à disposition d'un tènement foncier en vue de l'installation d'une station de production d'hydrogène**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** le principe d'une mise à disposition de la parcelle AB n°144 sise chemin de la Charmette - route d'Is-sur-Tille de la SAS Dijon Métropole Energy en l'attente de la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'occupation du site de façon pérenne après obtention du permis de construire devenu définitif par l'absence de tous recours et de l'ensemble des autorisations nécessaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la parcelle section AB n°144 p sise chemin de la Charmette - route d'Is-sur-Tille annexée au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Contrat local de santé de Dijon Métropole - Avenant n° 2**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°2 du Contrat Local de Santé 2016-2018 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

## **24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Avance de trésorerie 2020 - Convention**

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 400 000 € maximum au profit du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que cette avance sera remboursée à Dijon Métropole dès que la situation de trésorerie du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic le permettra, en particulier à l'occasion de l'encaissement par celui-ci des participations financières attendues de la part de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération, entre Dijon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, précisant les modalités de versement et de remboursement de l'avance de trésorerie, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JOSE ALMEIDA)

## **25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon Métropole Développement - Demande de subvention 2020**

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Métropole Développement au titre de l'exercice 2020 à 420 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement de 160 000 € sera effectué dès la notification de la délibération;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2020.

SCRUTIN : POUR : 64

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 1 (MME DANIELLE JUBAN)

## **26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation**

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité du Technopôle Agro-Environnement (TAE) « AgrOnov » à Bretenière, arrêté au 30 juin 2019, établi par la Société Publique Locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » ;

- **d'approuver** le reversement par la Société Publique Locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise », entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020, du solde des avances de trésorerie attribuées par la Métropole, d'un montant de 500 000 €.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. PIERRE PRIBETICH)

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Ecoparc Dijon-Bourgogne à Saint-Apollinaire et Quétigny - Compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'Écoparc Dijon Bourgogne à Quétigny et Saint-Apollinaire, établi par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), arrêté au 30 juin 2019, et joint à la délibération ;
- **d'approuver**, conformément au compte-rendu annuel susvisé, le versement à la SPLAAD, entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021, de 2 000 000 € (deux millions d'euros), correspondants à une partie de la participation de Dijon Métropole à l'équilibre de l'opération ;
- **de préciser** que les crédits budgétaires correspondants feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2020 de Dijon Métropole, sous réserve d'approbation de ce dernier par le Conseil métropolitain lors de sa séance du 19 décembre 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. PIERRE PRIBETICH)

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Parc d'Activités Beaugard à Longvic et Ouges - Compte-rendu à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités de Beaugard » arrêté au 30 juin 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. PIERRE PRIBETICH)

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Ecopôle Valmy à Dijon**  
**- Compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecopôle Valmy.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS :1 (M. PIERRE PRIBETICH)

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Ecopôle Valmy -**  
**Cession du lot n° 4**

**LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :**

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°4 de l'Ecopôle Valmy dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS :1 (M. PIERRE PRIBETICH)

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Marché de prestation**  
**intellectuelle pour une étude sur la stratégie métropolitaine de l'Innovation comme un outil de**  
**développement et d'attractivité du territoire**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **de lancer** une étude sur la stratégie métropolitaine de l'innovation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 72  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS :0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Marché de prestation intellectuelle - Étude de définition technique et fonctionnelle de l'espace entrepreneuriat et innovation du Bâtiment « totem » du Technopole Santé**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de lancer** une consultation pour une définition technique et fonctionnelle du projet d'extension de l'UFR Sciences de santé dans la perspective d'être le bâtiment « totem » du Technopole Santé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Entrée de Dijon Métropole au capital de BATIFRANC**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** la décision d'entrer au capital de Batifranc à hauteur de 2 % ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à cette entrée au capital de Batifranc.

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Programme d'Investissement d'Avenir – Action « Démonstrateur et territoires d'innovation de grande ambition » - Volet « Territoires d'innovation » - Projet « Alimentation durable 2030 » – Convention de financement entre Dijon Métropole et la Caisse des Dépôts**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'approuver** le projet de convention de financement entre Dijon Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer la convention de financement à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations;
- **d'approuver** le projet de convention entre Dijon Métropole et chaque bénéficiaire des financements d'action en subvention, annexé à la présente délibération;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer les conventions à intervenir avec chaque bénéficiaire des financements d'action en subvention;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout autre acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 72  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

**35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Campus métropolitain - Concession d'aménagement - Sous-secteur 1 - Construction du bâtiment destiné à accueillir les écoles d'ingénieur ESEO et ESTP - Bilan d'investissement, compte d'exploitation et compte de trésorerie prévisionnels - Participation financière de Dijon Métropole - Avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement - Demande de garantie d'emprunt**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** le bilan d'investissement, le compte d'exploitation et le compte de trésorerie prévisionnels pour le sous-secteur 1 de la concession d'aménagement relatif à la construction du bâtiment du Campus métropolitain, joints à la délibération ;
- **d'approuver**, sur la base de ces documents, le montant prévisionnel de la participation de Dijon Métropole au titre du sous-secteur 1 de la concession d'aménagement, soit un montant global, net de taxes, de 11 287 640 € ;
- **d'approuver**, en conséquence, l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, joint à la délibération, et destiné à définir le montant de la participation financière du Concédant (Dijon Métropole) au coût du sous-secteur 1 de l'opération, ainsi que ses modalités de versement
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 susvisé à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement ;
- **d'approuver**, en conséquence, le versement à la SPLAAD des premières échéances de la participation financière de Dijon Métropole, à savoir :
  - 4 000 000 € avant le 31 décembre 2019, en rappelant que les crédits correspondants avaient fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2019 ;
  - 4 000 000 € au plus tard le 31 décembre 2020, pour lesquels les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020, sous réserve d'approbation de ce dernier par le conseil métropolitain lors de sa séance du 19 décembre 2019 ;
  - 2 000 000 € au plus tard le 31 décembre 2021, pour lesquels les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021, sous réserve d'approbation de ce dernier, le moment venu, par le conseil métropolitain ;
- **d'accorder la garantie** de Dijon Métropole à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) pour le remboursement d'un emprunt souscrit auprès de la Banque Postale, d'un montant total de 11 000 000 € (onze millions d'euros), destiné au financement du Campus Métropolitain, dont les caractéristiques sont les suivantes:
  - Montant : 11 000 000 € (onze millions d'euros) ;
  - Durée : 144 mois (soit 12 ans) ;
  - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,38% ;
  - Périodicité des échéances : annuelle ;
  - Type d'amortissement du capital : personnalisé, avec différé d'amortissement de deux années ;
  - Montant de la première échéance : 41 800 € (hors intérêts intercalaires) ;
  - Commission d'engagement : 0,05% du montant du prêt, soit 6 000 € ;
  - Indemnité de remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts, pour tout ou partie du montant du capital restant dû, avec préavis de 50 jours calendaires, et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;
  - Taux effectif global : 0,39% l'an au jour du contrat.



- **de préciser** que la garantie accordée par Dijon Métropole porte sur 80% des sommes empruntées, soit un montant total garanti de 8 800 000 € (huit millions huit cent mille euros) ;
- **de dire** qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Dijon Métropole s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Banque Postale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon Métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les échéances de remboursement.
- **de dire**, considérant la convention susvisée de prestations intégrées portant concession d'aménagement (ci-après « la Convention ») signée entre la SPLAAD (Concessionnaire) et Dijon Métropole (Concédant), notamment les clauses portant sur les engagements de subrogation que le Concédant accepte de réitérer au bénéfice de la Banque Postale dans les termes et conditions fixés ci-dessous, que Dijon Métropole s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à poursuivre l'exécution du Contrat de prêt en cas d'expiration de cette dernière, si ledit Contrat n'est pas soldé à la date d'expiration ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au nom de Dijon Métropole dans le cadre de l'emprunt réalisé au profit de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), et pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

### **36. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017 - Prorogation - Avenant n°3**

#### **LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat intervenant entre La Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de décider** l'attribution d'une subvention, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 150 000 € sur le budget de l'exercice 2020 ;

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

### **37. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Ecole Nationale Supérieure d'Art - Convention de partenariat - Années 2020-2021-2022**

#### **LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'affirmer** le soutien de Dijon Métropole à l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 71  
 CONTRE : 0  
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
 NE SE PRONONCE PAS : 0

### **38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Ecole des Hautes Etudes en Apiculture (EHEA) - Demande de subvention de fonctionnement 2020**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'École des Hautes Études en Apiculture afin de l'aider à poursuivre son développement au plus proche des besoins d'enseignement de ses futurs apiculteurs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2020.

SCRUTIN : POUR : 71  
 CONTRE : 0  
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
 NE SE PRONONCE PAS : 0

### **39. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Contrat de Délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité – Avenant n°4**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité passé entre Dijon métropole et Keolis Dijon Mobilités en date du 23 décembre 2016, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder si nécessaire, à des adaptations ne remettant pas en cause l'économie générale de l'avenant proposé,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif, et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 71  
 CONTRE : 0  
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
 NE SE PRONONCE PAS : 0

**40. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien-maintenance, au gros entretien renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants fort et faible, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de Tramway et des installations de l'atelier dépôt mixte bus-tramway – Avenant n° 5**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** l'avenant n°5 au Contrat de partenariat signé entre Dijon métropole et Tramway Energie Dijon et **en conséquence :**
- **d'approuver** les conséquences sur le loyer GER et les indicateurs de performance de la réalisation de prestations complémentaires et du poste de commandement centralisé par le Titulaire
- **d'approuver** les conséquences du marché OnDijon sur les conditions d'exécution du Contrat
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°5 au Contrat de partenariat entre Dijon métropole et Tramway Énergie Dijon, étant entendu que le Président n'est autorisé à apporter audit avenant, en tant que de besoin et avant sa signature, que des modifications non substantielles.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**41. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Commission Intercommunale d'Accessibilité – Rapport annuel au Préfet 2019**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'acter** le rapport annuel 2019 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**42. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Présentation des comptes rendus annuels 2018 des Délégations de services publics du RCU**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de prendre acte** de la présentation des comptes-rendus annuels 2018 des deux délégations du service public du réseau de chaleur sur le territoire de Dijon métropole

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**43. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Renouveau de la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion Latitude21 Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du Cadre de Vie et attribution d'une subvention pour 2020**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour une période de 3 ans
- **d'attribuer pour 2020** une subvention de 358 000 € à l'Etablissement Public Local ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**44. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de BOM à hydrogènes**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:

- **de créer** un groupement de commandes entre Dijon métropole et la Communauté de Communes de Pouilly en Auxois – Bligny sur Ouche pour la fourniture de Bennes à Ordures Ménagères fonctionnant à l'hydrogène;
- **de désigner** Dijon métropole comme coordinateur du groupement chargé des opérations de passation du ou des marchés, de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du ou des marchés ;
- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**45. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Signature d'un nouveau contrat de concession pour le service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente pour les communes de la Métropole de Dijon.**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:

- **d'approuver** le projet de convention de concession, son cahier des charges, ses annexes et les 8 conventions associées pour le service public de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2020 pour le territoire des 23 communes de la Métropole

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de concession avec son cahier des charges et ses annexes ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes dispositions pour satisfaire aux exigences de publicité et de transparence postérieurement à la signature du contrat de concession.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0  
*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **46. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention avec l'association Arborescence**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec Arborescence jointe en annexe
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0  
*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **47. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention avec ECO MOBILIER**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'autoriser** la signature par voie dématérialisée du Contrat territorial pour le mobilier usager (CTMU) avec l'éco-organisme Eco-mobilier joint en annexe
- **de donner** délégation à Madame Valérie MAZZELLA pour signer électroniquement ledit contrat
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0  
*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **48. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF GEMAPI : Approbation des statuts du futur Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche suite à l'arrêté de projet de périmètre de la Préfecture**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **d'approuver** la constitution d'un syndicat mixte fermé, à la carte, dans le but d'une labellisation EPAGE pour la gestion des compétences décrites plus avant sur la base de l'arrêté de périmètre de la Préfecture de Côte d'Or et des statuts annexés à cette Délibération,

- **d'autoriser** le Président à conclure, une fois le syndicat constitué, une convention de délégation sur les missions à la carte que Dijon Métropole souhaite confier au futur syndicat.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0  
DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

**49. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Station d'épuration Eau vitale de Dijon Longvic- Valorisation du biogaz**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:

- **d'approuver** la valorisation du biogaz sur le site de la station d'épuration Eau vitale de Dijon Longvic,
- **d'autoriser** le lancement des études relatives au raccordement des installations de traitement du biogaz sur le réseau de distribution de la Métropole géré par GrDF,
- **d'autoriser** le Président à lancer les démarches permettant l'obtention de l'attestation préfectorale et du récépissé ADEME.
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au traitement du biogaz et à la contractualisation de la revente de biométhane par la Collectivité.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0  
DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

**50. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention relative à la mise en place d'un nouveau contrat de travaux entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019-2021**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE:

- **d'approuver** le projet de convention relative à la mise en place d'un nouveau contrat de travaux entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour la période 2019-2021 ;
- **d'autoriser** le Président à y apporter des économies de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0  
DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

\*\*\*\*\*

Fait à Dijon, le 23 décembre 2019  
Le Président,



François REBSAMEN